

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD
PROCES - VERBAL
DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2010

Le vingt neuf juin deux mille dix à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur André WETZEL, maire.

Etaient présents : Yves JEZEQUEL, Candide LOTT, Jean-Marc SAAS, Lucienne GILG, Jacky WOLFARTH, Mona PAJOLE, Anny DELVALLEZ, Christian PÉCHEUX, Xavier HUMLER, Richard BAUMERT, Sandrine HERTZ, Véronique STAUB, Patricia PERCEAU, Eric VILMAIN, Emilie UHL, Michelle SCHWEMLING, Daniel MESSMER, Daniel WALTER, Sylvia LUSTIG et Etienne MARTIN.

Absents excusés : Jean-Claude AMPSLER, Jean-Marie BOESCH, Hava DEDE, Bruno LEFEBVRE (procuration donnée respectivement à Xavier HUMLER, Eric VILMAIN, André WETZEL, Jacky WOLFARTH) et Louis ZOBEÏDE

Absent : Chantal RENARD

ORDRE DU JOUR

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 25 mai 2010
- 4) Affaires d'urbanisme et travaux :
 - a) *Construction de la salle des sports : choix de l'équipe d'architectes, marché de maîtrise d'œuvre*
 - b) *Convention avec OPUS 67 pour l'installation d'une aire de jeux*
 - c) *Rapport d'activité 2009 de Réseaux pour le gaz*
 - d) *Rapport d'activité 2009 d'Ets Vidéocommunication pour la télédistribution*
 - e) *Rapport d'activité 2009 du SDEA pour le service de distribution d'eau potable*
- 5) Compétence incendie : transfert à la Communauté de Communes
- 6) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h05 en procédant à l'appel et en saluant l'ensemble des conseillers présents et le représentant de la presse.

1) COMMUNIQUES DU MAIRE

1) *Invitations diverses et dates à retenir*

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- mercredi 30 juin à 9h00 visite du centre de secours suivie de la réunion plénière du conseil municipal des enfants
- mercredi 30 juin 2010 à 20h30 à la salle des fêtes : concert de l'ensemble « American Music Abroad »
- vendredi 2 juillet à 16h00 : visite de la forêt par suivie d'une soirée conviviale
- mercredi 14 juillet à partir de 18h30 : festivités du 14 juillet
- du 13 au 16 août : fête du Stubbehansel

2) *Recours en annulation du permis de construire Kranklader*

Suite au recours en annulation du permis de construire délivré aux Etablissements Kranklader, rue de Strasbourg, introduit par Mme Gaby MOCHEL, cette dernière a été déboutée par décision du Tribunal Administratif du 9 juin 2010

3) *Commissions réunie*

Le maire invite les conseillers à une séance de commissions réunies à l'issue de la réunion plénière.

2) **Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain :**

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- Monsieur Christophe PETER et Mme Béatrice SIEBOLD, pour un terrain à bâtir, sis 10 rue des Tisserands
- Mme Hélène CHWALKOWSKI, pour une maison d'habitation, sise 6, rue de Huttenheim
- Mme Denise WINUM, pour une maison d'habitation, sise 7 rue de l'Eglise
- SCI La Tour de l'Ill, pour un emplacement de stationnement, 26 faubourg du Rhin
- ALCYS Résidences, pour un terrain à bâtir, dans le lotissement « Domaine de Jacquemart », rue de Kertzfeld, parcelle AM 150/94

- Monsieur Pierre CARFANTAN, pour une maison d'habitation, sise 7 rue de Vienne
- Mme Marlyse GRAFF pour un immeuble à usage commercial et d'habitation, sis 16 place de la République

Dans le cadre de la consultation effectuée sous forme de MAPA pour l'entretien de la médiathèque, l'offre de l'entreprise ci-après a été retenue :

- ONET Service, 12 rue du Forlen 67118 Geispolsheim Gare, pour un montant annuel de 14 856 € (pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois), comprenant le nettoyage quotidien des locaux, le nettoyage des vitres (mensuel et trimestriel) et les consommables

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MAI 2010

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 25 mai 2010 est **adopté par 25 voix** pour et une abstention (Patricia PERCEAU pour absence à la séance)

4) URBANISME ET TRAVAUX

a) construction de la salle des sports : choix de l'équipe d'architectes et adoption du contrat de maîtrise d'œuvre

Monsieur Jacky WOLFARTH, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée que par délibération du 26 janvier 2010 le conseil municipal a décidé la construction d'une nouvelle salle des sports et la mise aux normes de la salle existante, arrêté le cahier des charges et fixé les règles de mise en concurrence des équipes de maîtrise d'œuvre.

Le jury, lors de sa réunion du 21 mai 2010, a retenu à l'unanimité le projet de l'équipe AUGER-RAMBEAUD, architectes à Colmar.

Les commissions du cadre de vie et des travaux, lors d'une réunion conjointe du 15 juin 2010 ont également validé ce projet.

Il présente ensuite les divers projets remis par les équipes d'architecte et plus particulièrement les propositions de l'équipe lauréate.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire-adjoint,

vu les propositions du jury du concours suite à ses réunions des 19 mars et 21 mai 2010,

vu l'avis favorable des commissions du cadre de vie et des travaux du 15 juin 2010,

décide

de retenir l'équipe Véronique AUGER, Dominique RAMBEAUD, 28 rue des Trois Châteaux à 68 000 COLMAR, comme maître d'œuvre pour la construction d'une nouvelle salle des sports et la restructuration de la salle existante

d'adopter

le contrat de maîtrise d'œuvre sur la base des termes de la proposition jointe en annexe pour un taux de rémunération de 15,30% (initialement prévu à 16,53%, représentant une minoration de 7,44%), soit un coût d'honoraires de 662 184 € HT pour un montant de travaux estimé à 4 328 000 €.

autorise

le maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir

adopté à l'unanimité

b) Convention avec OPUS 67 pour l'installation d'une aire de jeux

Monsieur Yves JEZEQUEL, maire-adjoint, informe l'assemblée que OPUS 67, propriétaire de logements et de terrains dans la rue du Hohwald envisage le remplacement des agrès vétustes sur son terrain, cadastré Section AN n° 247.

Le quartier de la gare n'étant actuellement pas doté d'une aire de jeu, il est proposé de cofinancer un tel équipement, dans le cadre d'une convention de mise à disposition du terrain d'emprise et d'une obligation de maintenance pour la commune dans les termes du projet de convention joint en annexe.

Le coût de l'équipement est évalué à 20 000 €, dont la moitié à la charge de la commune pour l'installation d'une structure à grimper deux tours et de jeux à ressort sur un sol souple normalisé.

La commission des travaux et du cadre de vie a émis un avis favorable pour la réalisation d'un tel équipement dans le cadre de la convention susindiquée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Yves JEZEQUEL, maire-adjoint,

vu la proposition d'OPUS 67 pour la réalisation d'une aire de jeu rue du Hohwald, dans le cadre d'une mise à disposition du terrain d'emprise

vu l'intérêt qu'il y a pour la ville de Benfeld de disposer d'une aire de jeu accessible aux enfants du quartier de la gare,

vu l'avis favorable des commissions du cadre de vie et des travaux du 15 juin 2010,

décide

de réserver une suite favorable à la proposition d'OPUS 67 pour l'installation d'équipements ludiques sur une parcelle lui appartenant rue Hohwald, librement accessibles au public

s'engage

à contribuer au financement des installations à hauteur de 10 000 € (dix mille euros) et à en assurer l'entretien ultérieur

autorise

le maire à signer la convention de transfert de propriété et de mise à disposition des terrains d'emprise, dans les termes du projet joint en annexe

adopté à l'unanimité

c) Rapport annuel 2009 de Réseau Gaz de Strasbourg

Monsieur Jacky WOLFARTH, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée que Gaz de Strasbourg, devenu entre temps Réseau GDS, s'est engagé, conformément aux dispositions du contrat de concession, de transmettre chaque année à la commune un rapport relatant son activité sur notre territoire

L'objectif de ce rapport est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu au titre de cette concession et plus particulièrement les investissements spécifiques et les coûts engagés sur le territoire de la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance du rapport d'activité de l'année 2009 sur le contrat de concession de distribution de gaz à Benfeld, dont chaque conseiller municipal a été destinataire

prend acte

du rapport annuel d'activité de l'année 2009 de Réseau GDS pour la distribution de gaz

d) Rapport annuel 2009 pour le service de télédistribution

Madame Anny DELVALLEZ, maire-adjoint, rappelle à l'Assemblée que conformément aux engagements du contrat de concession pour la télédistribution signé le 23 mai 1991 et l'avenant N°1 du 12 décembre 1994, Est Vidéocommunication devenu Numéricable, concessionnaire du réseau transmet chaque année un rapport relatant l'activité d'Est Vidéo sur le territoire de la Ville de Benfeld.

L'objectif de ce rapport est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu au titre de cette concession et plus particulièrement les investissements spécifiques et les coûts engagés sur le territoire de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Madame Anny DELVALLEZ, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance du rapport d'activité de l'année 2009 sur le contrat de télédistribution à Benfeld, dont chaque conseiller municipal a été destinataire

prend acte

du rapport annuel d'activité de l'année 2009 établi par Numéricable pour la télédistribution

e) Rapport annuel 2009 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable

Monsieur Xavier HUMLER, conseiller municipal, informe l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le conseil municipal de chaque commune adhérent à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Dans ce cadre, il soumet le rapport annuel 2009 du service public d'eau potable élaboré par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin.

L'objectif de ce rapport est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu au titre de l'eau potable et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de cette prestation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Monsieur Xavier HUMLER, conseiller municipal,

après avoir pris connaissance du rapport annuel 2009 élaboré par le SDEA, au titre de l'eau potable, dont chaque conseiller municipal a été destinataire

prend acte

du rapport annuel d'activité de l'année 2009 du SDEA du Bas-Rhin

5) Modification des statuts de la COCOBEN : financement des contributions au SDIS

Le maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes, dans le cadre de la compétence « financement des contributions au SDIS » prend également en charge les contributions de transfert de chaque commune membre. Or cet élément n'est pas précisé dans la rédaction actuelle de cette compétence.

Par délibération du 17 juin 2010, la Communauté de Communes de Benfeld et environs a décidé de modifier la rédaction, dans les termes suivants :

« Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : dans le cadre des dispositions réglementaires, la communauté de communes finance le contingent incendie SDIS et *les contributions de transfert de toutes les communes membres* »

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications du maire,

vu l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales,

vu la notification en date du 21 juin 2010 de la délibération de la Communauté de Communes en date du 17 juin 2010, portant demande de cette modification de compétence

autorise

la modification des statuts selon la rédaction suivante : « Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : dans le cadre des dispositions réglementaires, la communauté de communes finance le contingent incendie SDIS et les contributions de transfert de toutes les communes membres » selon les modalités prévues à l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales à compter du 1^{er} janvier 2010.

adopté à l'unanimité

6) RAPPORT DES COMMISSIONS

Madame Mona PAJOLE rend compte des décisions prises lors de la dernière réunion de la commission administrative du CCAS, notamment pour ce qui concerne les secours d'urgence et les dons. Elle informe que les distributions des produits de la Banque Alimentaire ont cessé le 23 juin et reprendront le 8 septembre

Monsieur Jacky WOLFARTH informe que le chantier d'aménagement de la rue du Bernstein a démarré et sera achevé très prochainement.

Les travaux d'agrandissement du parking Ouest de la gare démarreront tout début juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h45 en souhaitant de très bonnes vacances à tous.